



Combien de frais de succession

Par **choisy**, le **26/06/2009** à **14:24**

Bonjour, rnMaman est décédée en décembre dernier, mon père possède un pavillon estimé par agences à environ 280 000 euros (pas de contat de mariage). Nous sommes 6 enfants, mon père restant dans son pavillon. Lors d'un RV chez le notaire il a été indiqué qu'il n'y aurait pas de droit de succession. Or mon père vient de recevoir un courrier du notaire, l'informant que les frais se monteraient à 6000 euros. Pouvez vous me dire ce qu'il en est ? Merci pour votre réponse. Cordialement

Par **choisy**, le **26/06/2009** à **15:49**

Merci beaucoup Frédéric, d'avoir pris le temps de me répondre aussi vite. Entre temps, mon père soucieux, a téléphoné au notaire. Les 6000 euros ne sont pas des frais de succession mais des frais de notaire... Je n'y connais rien et je ne sais pa si c'est le tarif habituel je suppose que ces 6000 euros doivent être répartis entre les 6 enfants ? Merci si vous pouvez encore m'éclairer sur le sujet. Cordialement